

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-193

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ACCUEIL D'UNE RESIDENCE
PEDAGOGIQUE AVEC LE THEATRE
D'ANGOULEME ET LA DIRECTION DES
SERVICES DEPARTEMENTAUX DE
L'EDUCATION NATIONALE DE CHARENTE**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,
- VU, l'arrêté n° 82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en tant que conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de partenariat passée avec le Théâtre d'Angoulême Scène Nationale, avenue des Maréchaux à Angoulême, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente (DSDEN 16) cité administrative du Champs de Mars à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque de l'agglomération.

Article 2 – La convention prévoit l'accueil et la mise en œuvre d'une résidence pédagogique menée par la compagnie La Petite Fabrique au sein de trois établissements scolaires pour une durée d'un an soit de juin 2017 à juin 2018.

Article 3 – Les frais d'interventions pédagogiques qui s'élèvent à 3 300 € sont pris en charge par GrandAngoulême et se décompose comme suit :

- 15h d'interventions X 3 groupes, soit 45 heures à 55 € de l'heure = 2 475 €,
- 15h de préparation de l'artiste en amont de ses interventions avec le jeune public, à 55 € de l'heure = 825 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08 août 2017**
Publié ou notifié,
Le **08 août 2017**